

Compte rendu CODIR POM du 25 Aout 2023

Présents : Agnès Legroux, Sabine Pasquier, Fabien Tournadre, Stéphane Leconte, Christophe Legendre, Vincent Benoist, Hervé Denis, Paul Tallet-Pinet, Childéric Thoreau, Xavier Montoir, Eric Lesellier

Excusés : Bruno Fouassier, Christophe Leconte, Loic Merlet, Géraldine Douville, Thomas De Boysson, Antoine Martin, Vincent Cardon

1/ Démarches administratives

- La déclaration de création de la structure POM a été rejeté par la préfecture pour raison de PV top succinct et de listes des participants aux AG non jointes. Agnès L. fait le nécessaire pour redéposer cette déclaration Il faut également déposer le PV de dissolution de l'ACKVL et du CKCO avant le 30 Septembre.
- Siège de POM : il faut demander une autorisation auprès de la métropole.
- Partenaires administratifs de POM : la MAIF pour les assurances, le crédit agricole ou le crédit mutuel pour la banque (investigations en cours par Paul)
- Gestion de la paye (facture/Ursaff) : sera assuré par l'association PSL 45 (profession sport loisirs)
- Internet et box : les deux box (free et SFR) sont conservées
- Lecteur de carte bancaire : les deux lecteurs sont conservés
- Logiciel comptabilité : géré par Vincent Cardon
- Médiateur de consommation : SAS médiation solution

Pour la suite les sujets à traiter sont nombreux :

- Site vitrine web : un groupe de travail est créé ; Paul, Childéric, une troisième personne de l'ACKVL, Antoine, Eric, Stéphane (sous réserve). Un nom de domaine est choisi : *kayak-orléans-pom.fr (ou/et .com)*.
- Gestion des factures et réservation des locations estivales ; gestion des adhérents : le logiciel interne utilisé par l'ACKVL sera utilisé, voire modifié pour répondre aux nouvelles contraintes.
- Gestion des locations : il faut redéfinir les parcours de descente de Loire, et harmoniser les tarifs. Un groupe de travail est constitué d'Agnès, Fabien, Thomas, et Christophe.
- Le Logo, les couleurs : Fabien rappelle quelques impératifs : visible en petite taille ; version monochrome possible pour impression sur certains supports, éviter les pictogrammes peu différenciant. Après discussion, le CODIR porte son choix sur un logo proposé par des graphistes en ne gardant que le O central qui contient une pagaie en son centre. La couleur verte pourrait être utilisée, soit pour le logo soit pour les maillots

2/ Rentrée

- La fiche d'adhésion pour les nouveaux adhérents reste à l'identique avec suppression de la case club à cocher (à modifier par Thomas). Elles seront notamment disponibles pour les journées portes ouvertes des 9 et 10 Septembre.
- Pour le renouvellement des adhérents actuels, une version fiche POM doit être élaborée d'ici Décembre.
- Ecole de pagaie : rentrée des anciens le mercredi 6 Septembre, des nouveaux mercredi 13 Septembre. L'organisation ne change pas avec Fabien, Thomas et Xavier.

3/ Communication interne

Les communications auprès des adhérents de POM se feront par email.

De Septembre à Décembre, chaque responsable d'activité des deux clubs enverra les infos à tous les adhérents de POM.

Pour la suite, le calendrier des activités sera précisé lors de chaque CODIR, et envoyé aux adhérents en suivant. La gestion du reste de la communication sera à préciser pour éviter soit les doublons, soit les oublis.

Pour les groupes Whatsapp qui sont actuellement regroupé dans la « communauté POM », un mail sera envoyé à tous les adhérents par Fabien pour 1/ leur demander d'ajouter les groupes existants dans cet espace, par exemple le groupe Paddle », 2/ pour les indiquer qu'ils peuvent s'inscrire au(x) groupe(s) qu'ils souhaitent pour avoir les informations adéquates.

L'intitulé des groupes devra être suffisamment explicite pour que chacun comprenne de quoi il est question, et une harmonisation progressive des groupes sera réalisée pour un fonctionnement optimal.

4/ Apprenti

Le CODIR de POM souhaite recruter un apprenti idéalement en Janvier 2024 pour venir en complément de Killian. Un BP kayak est recherché (plusieurs centres de formation existent, dont un en Ile de France qui forme à l'eau vive et eau mer)

<https://sports-nautiques.fr/se-former/formations-metiers-activites-nautiques/bpjeeps-canoee-kayak-eau-vive-eau-calme-mer/>

Ce recrutement requière un tuteur au niveau du club lui-même titulaire de diplôme adéquats. Fabien et Thomas sont titulaires de ces diplômes. Le rôle des tuteurs doit être précisé.

Questions diverses : la réunion avec les mairies pour présenter la nouvelle entité POM du 12 juillet ayant été annulée, des contacts seront repris pour la repositionner afin de préciser aux élus le maintien en activité des trois sites sur chacune des communes respectives.

Prochaine réunion du CODIR POM : le vendredi 13 Octobre, 19 heures, salle polyvalente ile Charlemagne.